So

UNIVERSITÉ DE PARIS

FACULTÉ DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1935-1936

Ce palmarès a été imprimé et distribué à tous les Étudiants en pharmacie, grâce à la générosité de la « SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE DE PARIS ».

MELUN
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE
1936

SOCIÉTÉ DES AMIS
DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE
DE PARIS

Reconnue d'utilité publique.

(Décret du 8 janvier 1927.)

BUT. — *Donner son appui moral et financier à la Faculté pour développer ses collections, augmenter les richesses de sa bibliothèque, subventionner ses laboratoires, afin de favoriser les travaux, l'enseignement et les études qui y sont poursuivis.*

ÉTUDIANTS, vous recevez à la Faculté un enseignement qui vous aidera toute votre vie dans l'exercice de votre profession ; au moment de la quitter avec votre diplôme, inscrivez-vous à la Société ; vous resterez ainsi en contact avec elle et contribuerez, dans la mesure de vos moyens, à sa prospérité.

PHARMACIENS, vous êtes appelés, pour vous éclairer dans les obligations croissantes qui vous incombent, à utiliser les services compétents de la Faculté ou les conseils de ses maîtres ; adhérer à la Société est pour vous un devoir qui s'allie à votre intérêt.

INDUSTRIELS, vous bénéficiez, directement ou indirectement, des travaux entrepris dans ses laboratoires, vous êtes souvent amenés à solliciter les avis éclairés des chercheurs et des savants dont elle constitue la pépinière : faites en retour une part dans votre budget à la Société et aux œuvres qu'elle entreprend en faveur de la Faculté.

COTISATIONS

On peut s'inscrire comme :

MEMBRE TITULAIRE......	30 fr. par an	(rachat 300 fr.).
— DONATEUR.	100 fr. —	— 1.000 —
— BIENFAITEUR. ..	300 fr. —	— 5.000 —

La Société, vu sa reconnaissance d'utilité publique, peut recevoir des dons et legs.

S'adresser, pour renseignements ou demandes d'adhésion à M. le docteur Bousquet, avenue Victor-Emmanuel-III, 73, Paris (8e), téléphone Elysées 14-86.

RÉALISATION DE LA SOCIÉTÉ (1926-1934)

I. — **Construction et aménagement du Laboratoire National de Contrôle des Médicaments et du Laboratoire d'Essais Physiologiques.**

Sur les dépenses effectuées, la Société a contribué pour 487.864 fr. 95, tant par la souscription ouverte à cet effet que sur ses ressources propres.

II. — **Bourse annuelle Antoine Girard**, de 3.000 francs, attribuée depuis 1926.

III. — **Bourse annuelle Ferdinand Roques**, de 2.000 francs, attribuées depuis 1926.

IV. — **Subventions** : A la bibliothèque de la Faculté, 5.000 fr., par an, depuis 1927.

A divers Laboratoires de la Faculté : 18.000 francs.

V. — **Souscription pour les laboratoires de recherches (Fondation Guignard)** : 95.000 francs répartis depuis 1928. Cette souscription est toujours ouverte.

VI. — **Prix aux lauréats des Concours de travaux pratiques** : En 1927 — 4.500 f. En 1928 et en 1929 — 7.500 f. Depuis 1930 — 8.900 f.

VII. — **Bourses A. Salmon**, de 2.000 francs, une de 1932 à 1934, deux pour 1935.

VIII. — **Bourses coopération pharmaceutique française**, deux de 2.000 francs, attribuées depuis 1932.

FACULTÉ DE PHARMACIE

ADMINISTRATION

MM.

P. GUÉRIN, *Doyen,* O ✵, ✪ I.
P. LEBEAU, *Assesseur,* O ✵, ✪ I.
P. DESPORT, *Secrétaire,* ✵, ✪ I.

PROFESSEURS

MM.

GUÉRIN, O ✵, ✪ I....	Botanique générale.
PERROT, C ✵, ✪ I....	Histoire naturelle des médicaments.
COUTIÈRE, O ✵, ✪ I..	Zoologie.
LEBEAU, O ✵, ✪ I....	Pharmacie chimique.
BOUGAULT, O ✵, ✪ I..	Chimie analytique.
GORIS, O ✵, ✪ I.......	Pharmacie galénique.
TASSILLY, O ✵, ✪ I...	Physique.
DAMIENS, ✵, ✪ I....	Chimie minérale.
HÉRISSEY, O ✵, ✪ I..	Chimie biologique.
SOMMELET, ✵, ✪ I..	Chimie organique.
LUTZ, ✵, ✪ I..........	Cryptogamie et Microbiologie.
FABRE, ✵, ✪ I........	Toxicologie.
LAUNOY, O ✵, ✪ I....	Professeur sans chaire.
Doyen honoraire :	M. RADAIS, O ✵, ✪ I.

Professeurs honoraires :

MM.

BÉHAL, G O ✵, ✪ I, Membre de l'Institut.
DELÉPINE, O ✵, ✪ I, Membre de l'Institut.
GUERBET, ✵, ✪ I.

CHARGÉS DE COURS

MM.

Marc HONNORAT, ✵, ✪ I.......	Législation et Déontologie pharmaceutiques.
LAUNOY, O ✵, ✪ I............	Pharmacodynamie.
DELABY, ✵, ✪ I..............	Hydrologie et Hygiène.
PICON, ✪ I....................	Minéralogie.
BACH, ✪ I.....................	Microbiologie.
FLEURY, ✪ I..................	Chimie organique.

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM.

DELABY, ✵, ✪ I.
PICON, ✪ I.
MASCRÉ, ✪ I.
FLEURY, ✪ I.
BACH, ✪ I.
BEDEL, ✪ I.
RÉGNIER, ✪ I.

CHEFS DES TRAVAUX PRATIQUES

MM.

BEDEL, ✪ I......	Agrégé chargé des travaux pratiques de 1re année de chimie générale.
FLEURY, ✪ I...... RÉGNIER, ✪ I.....	Agrégés chargés des travaux de chimie analytique.
SOUÈGES, ✪ I.....	Micrographie.
LEROUX, ✪ I......	Physique.
DEVAL, ✪ I......	Microbiologie.
DELABY, ✵, ✪ I.. PICON, ✪ I........ MASCRÉ, ✪ I......	Agrégés chargés des travaux généraux de 4e année.

Bibliothécaire en chef : M. GARNIER, ✪ I.

L'Assemblée de la Faculté de Pharmacie s'est réunie le 11 juillet 1936, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de M. Guérin, Doyen. Après lecture et discussion des rapports présentés par les jurys des divers concours, l'Assemblée, délibérant sur les propositions qui lui étaient soumises, a arrêté la liste des lauréats pour l'année scolaire 1935-1936.

M. Picon, Agrégé, a été ensuite désigné pour présenter le rapport général sur la tenue et les résultats de ces concours. Ce rapport a été lu et approuvé dans la séance du 12 novembre et l'Assemblée en a voté l'impression.

La délibération ayant été approuvée par décision ministérielle, la distribution des prix et médailles a eu lieu le 16 décembre, à 10 heures, dans la Salle des Actes de la Faculté.

A l'ouverture de la séance, M. le Doyen remercie les familles et les confrères qui, répondant à l'invitation qui leur avait été faite, sont venus applaudir les lauréats. Il renouvelle ses plus vifs remerciements aux divers groupements et fabricants de produits pharmaceutiques qui, depuis plusieurs années, ont bien voulu doter nos prix de fin d'année et surtout nos prix de travaux pratiques de sommes importantes : le Comptoir National de la Pharmacie Française, l'Office Commercial Pharmaceutique, la Nationale Réglementation, la Maison Comar et le Syndicat Général de la Réglementation, la Maison Adrian, MM. Henry Rogier et Couturieux, et l'Union Nationale des Pharmaciens Français.

M. le Doyen donne lecture du classement des étudiants, d'après le nombre de points obtenus aux examens.

M. Desport, Secrétaire de la Faculté, proclame les noms des lauréats auxquels M. le Doyen remet les prix et médailles.

ANNÉE SCOLAIRE 1935-1936.

CONCOURS ANNUEL DES PRIX

PALMARÈS

I. — PRIX DE LA FACULTÉ

PREMIÈRE ANNÉE

Premier prix (50 francs de livres)
et une somme de 700 francs offerte par
L'UNION NATIONALE DES PHARMACIENS FRANÇAIS

M. Moreau (Robert), né le 16 mai 1916, à Vitry-sur-Seine (Seine).

Deuxième prix (30 francs de livres)
et une somme de 300 francs offerte par
L'UNION NATIONALE DES PHARMACIENS FRANÇAIS

M. Chastand (Pierre), né le 12 janvier 1914, à Nantes (Loire-Inférieure).

Mention honorable.

M. Saias (Edmond), né le 5 décembre 1917, à Salonique (Grèce).

DEUXIÈME ANNÉE

Premier prix (95 francs de livres)
et une somme de 700 francs offerte par
L'UNION NATIONALE DES PHARMACIENS FRANÇAIS

Mlle Passera (Raymonde), née le 25 mars 1915, à Auxerre (Yonne).

Deuxième prix (30 francs de livres)
et une somme de 300 francs offerte par
L'UNION NATIONALE DES PHARMACIENS FRANÇAIS
(Non décerné.)

Mentions honorables.

M. Lacourt (Pierre), né le 7 août 1911, à Paris.
M. Bastien (Lucien), né le 1er août 1915, à Rosny-sous-Bois (Seine).

TROISIÈME ANNÉE

Premier prix (120 francs de livres)
et une somme de 300 francs offerte par la
NATIONALE RÉGLEMENTATION

M. Piette (Maurice), né le 20 avril 1915, à Abbeville (Somme).

Deuxième prix (30 francs de livres)
et une somme de 200 francs offerte par la
NATIONALE RÉGLEMENTATION

M. Le Breton (Roger), né le 29 janvier 1914, à Paris.

Mentions honorables.

M. Bonjean (Pierre), né le 24 juin 1915, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).
M. Busch (Jacques), né le 27 juin 1914, à Paris.
M. Douris (Roger), né le 28 décembre 1914, à Paris.
Mlle Gobert (Simonne), née le 30 novembre 1914, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

QUATRIÈME ANNÉE

Premier prix.
(Médaille d'or remplacée provisoirement par 600 francs de livres)
et, en outre,
Prix LAFAY, dont le montant est de 3.800 francs.

M. Belin (Jean), né le 16 juillet 1912, à Saint-Germain-des-Fossés (Allier).

Deuxième prix (30 francs de livres)
et une somme de 500 francs offerte par la
NATIONALE RÉGLEMENTATION

M. Larsen (Laurits), né le 19 mai 1912, à Agervilliers (Seine-et-Oise).

Mentions honorables.

M. Marguerier (Jean), né le 3 août 1912, à Nice (Alpes-Maritimes).

M. Melliand (Guy), né le 18 mars 1912, à Pouilly-sur-Loire (Nièvre).

II. — PRIX DE TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE GÉNÉRALE

Premier prix.

1 médaille d'argent *et une somme de 700 francs offerte par la Maison ADRIAN et Cie*

M. Moreau (Robert), né le 16 mai 1916, à Vitry-sur-Seine (Seine).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent *et une somme de 300 francs offerte par la Maison ADRIAN et Cie*

Mlle Simon (Madeleine), née le 31 janvier 1914, à Paris.

Mentions honorables.

Mlle Benoist (Raymonde), née le 21 juillet 1916, à Paris.
Mme Thiedot, née le 6 juillet 1890, à Limoges (Haute-Vienne).
Mlle Ravier (Andrée), née le 11 octobre 1916, à Paris.
Mlle Roche (Marie-Louise), née le 31 mars 1915, à Paris.
M. Buï Hou, né le 15 juin 1915, à Vy-Gia (Thua-Thien) [Annam].
M. Bridel (Jacques), né le 17 décembre 1915, à Paris.

TROISIÈME ANNÉE

PHYSIQUE

Premier prix.

1 médaille d'argent *et une somme de 700 francs offerte par M. Henry ROGIER*

Mlle VIGNERON (Marguerite), née le 20 avril 1915, à La Fère (Aisne).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent *et une somme de 300 francs offerte par M. Henry ROGIER*

Ex æquo.... Mlles LEMERCIER (Geneviève), née le 9 juillet 1914, à Paris.
LALOUE (Jeanne), née le 21 mai 1897, à Fresnay-sur-Sarthe (Sarthe).

CHIMIE ANALYTIQUE

Premier prix.

1 médaille d'argent, et en outre *une somme de 1.900 francs représentant les arrérages du prix LAFAY*

M. LEROI (Eugène), né le 3 octobre 1914, à Rouen (Seine-Inférieure).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent *et une somme de 500 francs offerte par M. COUTURIEUX*

M. COURTOIS (Gabriel), né le 17 avril 1913, à Paris.

Mentions honorables.

M. MANCIONE (Lucien), né le 25 juin 1913, à Palerme (Italie).
Mlle VIGNERON (Marguerite), née le 20 avril 1915, à La Fère (Aisne).
M. VEAUCLIN (Albert), né le 25 janvier 1915, à Caen (Calvados).
M. BERANGER (Jean), né le 8 janvier 1914, à Cuise-la-Motte (Oise).
M. LE BRETON (Roger), né le 29 janvier 1914, à Paris.
M. BONJEAN (Pierre), né le 24 juin 1915, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).
M. RIGLET (Jacques), né le 19 avril 1914, à Montargis (Loiret).

MICROGRAPHIE

Premier prix.

1 médaille d'argent *et une somme de 500 francs offerte par la Maison COMAR et une somme de 200 francs offerte par le SYNDICAT GÉNÉRAL DE LA RÉGLEMENTATION*

Ex æquo....
M. COURTOIS (Gabriel), né le 17 avril 1913, à Paris,
Mlle VIGNERON (Marguerite), née le 20 avril 1915, à La Fère (Aisne).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent *et une somme de 300 francs par le SYNDICAT GÉNÉRAL DE LA RÉGLEMENTATION*

M. GRUYER (Fernand), né le 1er mai 1914, à Paris.

Mentions honorables.

Mlle CLOTES Andrée, née le 22 avril 1914, à Langon (Gironde).
M. JEANNENOT (Maurice), né le 1er mars 1911, à Saint-Vizier-sur-Arroux (Saône-et-Loire).
M. CHATIN (Jack), né le 18 août 1914, à Evreux (Eure).

QUATRIÈME ANNÉE

MICROBIOLOGIE

Premier prix.

1 médaille d'argent *et une somme de 1.000 francs offerte par l'OFFICE COMMERCIAL PHARMACEUTIQUE*

M. Boige (Pierre), né le 31 juillet 1904, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent *et une somme de 500 francs offerte par l'OFFICE COMMERCIAL PHARMACEUTIQUE*

Mlle Gigan (Marthe), née le 29 novembre 1911, à Saint-Gilles-les-Bruxelles (Belgique).

Mentions honorables.

Mme Gence (Suzanne), née le 8 octobre 1901, à Toulon (Var).

M. Belin (Jean), né le 16 juillet 1912, à Saint-Germain-des-Fossés (Allier).

Mlle Fourgeaud (Geneviève), née le 2 septembre 1913, à La Rochefoucauld (Charente).

Mlle Carcassonne (Hélène), née le 9 février 1914, à Oran.

CHIMIE DES ESSAIS (PHARMACIE CHIMIQUE)

Premier prix.

1 médaille d'argent *et une somme de 1.000 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE*

M. Mechin (André), né le 17 mai 1912, à Foussais (Vendée).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent *et une somme de 300 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE*

M. Dambroise (Lucien), né le 22 juin 1911, à Blois (Loir-et-Cher).

CHIMIE ALIMENTAIRE (BROMATOLOGIE ET HYDROLOGIE)

Premier prix.

1 médaille d'argent *et une somme de 1.000 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE*

M. Genin (Jean), né le 27 octobre 1913, à Rouen (Seine-Inférieure).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent *et une somme de 300 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE*

M. Fouard (Martial), né le 17 octobre 1908, à Paris.

Mentions honorables.

M. Carriere (Maurice), né le 29 septembre 1907, à Lille (Nord).

M. Mesanguy (Maurice), né le 21 mai 1904, à Oinville (Seine-et-Oise).

M. Boige (Pierre), né le 31 juillet 1904, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

CHIMIE, BIOLOGIE ET TOXICOLOGIE

Premier prix.

1 médaille d'argent *et une somme de 1.000 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE*

M. Belin (Jean), né le 16 juillet 1912, à Saint-Germain-des-Fossés (Allier).

Deuxième prix.

1 médaille d'argent *et une somme de 300 francs offerte par le COMPTOIR NATIONAL DE LA PHARMACIE FRANÇAISE*

(Non décerné.)

Mentions honorables.

Mlle SITRI (Renée), née le 29 mars 1914, à Paris.
M. SALEM (David), né le 10 août 1913, à Salonique (Grèce).
M. BOURASSET (Pierre), né le 15 juillet 1912, à Issoire (Puy-de-Dôme).
M. GOBERT (Jean), né le 2 mars 1912, à Avize (Marne).

III. — PRIX DE FONDATION

A) PRIX BUIGNET

Premier prix.

(700 francs.)

Mlle BAILLY (Marie), née le 21 mai 1915, à Paris.

Deuxième prix.

(400 francs.)

M. LE BRETON (Roger), né le 29 janvier 1914, à Paris.

B) PRIX DESPORTES

(525 francs.)

Mlle JAMINET (Madeleine), née le 18 juillet 1912, à Paris.

C) PRIX FLON

(900 francs.)

M. HARLAY (Victor), né le 29 juillet 1908, à Charleville (Ardennes).

D) PRIX GOBLEY

(2.700 francs.)

(N'a pas eu lieu cette année.)

E) PRIX LAILLET

(Non décerné.)

F) PRIX LAROZE

(900 francs.)

M. Bermond (André), né le 18 août 1910, à Nice (Alpes-Maritimes).

G) PRIX LEBEAULT

(600 francs.)

Mlle Lantenois (Andrée), née le 6 juillet 1913, à Dijon (Côte-d'Or).

H) PRIX MENIER

1 médaille d'argent *et une somme de 4.000 francs.*

(Non décerné.)

Rapport de M. Picon,

AGRÉGÉ,

SUR LES CONCOURS DES PRIX POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1935-1936.

MONSIEUR LE DOYEN,

MESSIEURS,

Je vous remercie très sincèrement de m'avoir fait l'honneur de me confier, pour l'année scolaire écoulée, l'établissement du rapport sur les concours des prix.

Après l'exposé technique de chacune des épreuves, figurent les décisions et les commentaires des jurys ; puis, à la suite de ce compte rendu, nous indiquons les remarques qui nous ont été suggérées par les résultats des différents concours.

PRIX DE LA FACULTÉ

PREMIÈRE ANNÉE

Jury : MM. COUTIÈRE, GUÉRIN, DELABY

Onze candidats se sont présentés et six seulement ont pris part à toutes les épreuves du concours.

Les épreuves ont été les suivantes :

d) Épreuves écrites.

1° BOTANIQUE : *Calice et calicule. Corolle.*

2° CHIMIE : *Composés oxygénés des halogènes.*

3° PHYSIQUE : *Pouvoir rotatoire spécifique. Lois de Biot.*

4° ZOOLOGIE : *Insectes diptères.*

b) Epreuves pratiques.

1° *Analyse qualitative d'un mélange de sels contenant : acides chlorique et bromhydrique, baryum, strontium, magnésium.*

2° *Reconnaissance de 20 plantes fraîches, de 10 animaux et de 10 minéraux.*

Les épreuves écrites ont été peu satisfaisantes dans l'ensemble et aucun des candidats n'a obtenu la moyenne pour l'épreuve pratique d'analyse. En conséquence, le Jury propose de ne décerner que les récompenses suivantes :

1er prix : M. MOREAU (Robert) [72 points] ;

2e prix : M. CHASTAND (62 points).

Mention honorable :

M. SAÏAS (58 points).

DEUXIÈME ANNÉE

Jury : MM. GUÉRIN, LEBEAU, SOMMELET.

Dix candidats se sont présentés et ont pris part aux épreuves crites. Huit ont terminé le concours.

a) Épreuves écrites.

1° CHIMIE ORGANIQUE : *Aldéhydes saturées de la sérieacyclique.*

2° PHARMACIE CHIMIQUE : *Alcooléthylique ; iodures de mercure.*

3° PHARMACIE GALÉNIQUE : *Les sucs de fruits.*

4° BOTANIQUE : *Poches sécrétrices ; canaux sécréteurs.*

b) Épreuves pratiques.

1° Analyse d'une solution contenant les ions : chlore, brome, iode, arsénique, calcium, baryum, sodium.

2° Analyse qualitative : détermination, par la méthode volumétrique, des quantités d'acide chlorhydrique et d'acide borique contenues dans divers mélanges en proportions variables.

3° Reconnaissance de 20 plantes fraîches et 20 produits de matière médicale.

Deux candidats ont obtenu, sur 100 points, un total supérieur à 60 points. Le Jury propose de ne pas décerner le 2e prix et d'attribuer :

Le premier prix à Mlle PASSERA (70, 25) et un mention honorable à M. LACOURT (61, 5) et à M. BASTIEN (59).

TROISIÈME ANNÉE

Jury : MM. LEBEAU, BOUGAULT, MASCRÉ.

Onze candidats se sont présentés et ont pris part à toutes les épreuves. Celles-ci comprenaient :

a) Epreuves écrites.

1° CHIMIE ANALYTIQUE : *Constantes utilisées pour l'analyse du beurre de vache* ; *leur détermination*.

2° PHARMACIE CHIMIQUE : *Composés minéraux et composés organiques de la série acyclique de l'Antimoine*.

3° PHARMACIE GALÉNIQUE : *Influence des ferments au cours de la dessiccation et de la conservation des végétaux*.

4° MATIÈRE MÉDICALE : *Drogues médicinales de la famille des Scrofulariacées*.

b) Epreuve orale.

CRYPTOGAMIE : *Les Champignons vénéneux*.

c) Epreuves pratiques.

MATIÈRE MÉDICALE : *Etude micrographique de la feuille de Camphrier*. *Examen d'une poudre d'opium*.

PHYSIQUE : *Détermination du pouvoir rotatoire d'un liquide*.

RECONNAISSANCE : *10 produits de pharmacie galénique, 10 de pharmacie chimique et 20 de matière médicale*.

Le Jury propose de décerner les récompenses suivantes :

1er Prix : M. PIETTE (Maurice), 77 points;

2e Prix : M. LE BRETON (Roger), 66 points.

Mentions honorables :

M. BONJEAN (Pierre) et M. BUSCH (60 points, 5) ;

M. DOURIS (Roger) et Mlle GOBERT (Simone) [58 points 5].

QUATRIÈME ANNÉE

Jury : MM. Herissey, Lutz, Fabre.

Quatre candidats se sont présentés et ont subi toutes les épreuves.

Celles-ci comportaient :

a) Epreuves écrites.

1° Chimie biologique : *Réactions générales et différentielles des protides.*

2° Toxicologie : *Les amines aromatiques.*

3° Hydrologie et Hygiène : *Gaz dissous dans l'eau. Gaz spontanés des sources thermales.*

4° Microbiologie : *La fièvre de Malte.*

b) Epreuves pratiques.

1° Bromatologie : *Analyse complète d'un vin.*

2° Essai de médicaments : *Expertise chimique, en vue de l'application de la loi du 1er août 1905 sur la répression des fraudes, d'une préparation magistrale prélevée dans une officine par un Inspecteur des Pharmacies.*

L'ordonnance médicale jointe à la préparation est ainsi libellée :

Bromure de potassium...	*10 grammes*
Bromure de sodium.....	*10 grammes*
Bromure d'ammonium....	*10 grammes*
Eau q. s. pour........	*200 cm³*

f. s. a.

Diagnose de 5 médicaments chimiques (Bromure d'éthyle, Lévulose, Sulfate de morphine, Santonine, Chlorhydrate d'émétine).

3° Analyse biologique : *1° Doser dans une urine : a) l'acide urique seul ; b) le bloc des bases puriques et de l'acide urique. Exprimer les résultats obtenus, d'une part en acide urique, d'autre part en xanthine pour les bases puriques ;*

2° Une eau d'alimentation urbaine a provoqué des intoxications chroniques. Caractériser et doser le toxique contenu dans cette eau. (Eau contenant un sel de plomb soluble dans la proportion de 0 gr. 010 de Pb. pour 1.000 cm^3.)

4° Microbiologie : *Examen cyto-bactériologique d'un produit pathologique (pus d'anthrax à streptocoques).*

Etude d'un mélange microbien en culture sur bouillon (streptocoque et Bacillus cutis).

Etude d'une culture sur carotte (Saccharomycodes Ludwigii).

Etude du pouvoir agglutinant de deux cultures (Bacilles typhiques et Para B.)

Dans l'ensemble, les épreuves ont été satisfaisantes et les candidats ont fait preuve de connaissances très sérieuses.

Sur 100 points maximum, somme des points attribuables aux diverses épreuves, le total obtenu par les candidats est le suivant :

MM.	Belin	71,9
	Larsen	65,8
	Marguérier	52,6
	Melliand	50,6

Le Jury propose de décerner le 1er prix à M. Belin ; le second prix à M. Larsen ; et deux mentions honorables à MM. Marguerier et Melliand.

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

Chimie générale

Quarante élèves ont été désignés par leurs notes antérieures pour prendre part au concours. Trente-cinq se sont présentés, Un a abandonné au cours des épreuves.

Celles-ci ont été les suivantes :

1° Analyse qualitative : Borate, chlorure, oxalate, phosphate, ammonium, potassium;

2° Préparations de l'ammoniaque et du chloroforme.

Le classement des candidats s'établit en tenant compte :

1° Des notes de travail données par MM. les assistants ;

2° Des notes obtenues aux revues de produits ;

3° Des résultats des concours de l'année ;

4° Des résultats du concours final.

Le maximun des notes pouvant être acquises par les candidats est de 250 points.

Le maximum des notes pouvant être données pour les épreuves finales est de 80 points. Soit au total 330 points.

Le Jury propose de décerner une première médaille à M. Moreau (303,5), une deuxième médaille à Mlle Simon (302), six mentions honorables à Mlle Benoist (300), Mme Thiedot (299), Mlle Ravier (297), Mlle Roche M. (296), M. Bun Hoi (295), M. Bridel (294).

TROISIÈME ANNÉE

Physique

Sur les dix élèves désignés par leurs notes antérieures pour prendre part au concours, neuf se sont présentés et ont effectué la première épreuve :

Déterminer la densité d'un solide par la méthode du flacon. Opérer à la température du laboratoire, la densité de l'eau à cette température est 0,998259.

A la suite de cet essai, cinq candidats ont été admis à subir l'épreuve définitive :

Déterminer la chaleur spécifique d'un solide par la méthode des mélanges (chaleur spécifique du calorimètre : 0,094 ; valeur en eau du thermomètre : V^{cc} immergés $\times$ 0,47).

En tenant compte des notes de laboratoire et d'interrogation ainsi que des épreuves du concours, le classement (maximum 200 points) s'est fait de la façon suivante :

Mlle Vigneron...........	(172 points)
Mlle Lemercier...	(169)
Mlle Laloue.............	(168)
M. Ledru.............	(164)
M. Frances............	(159)

En conséquence, le Jury propose d'attribuer une première médaille à Mlle Vigneron, une seconde médaille à Mlle Lemercier et Mlle Laloue.

Chimique analytique

Sur 30 élèves qui avaient été convoqués en raison de leurs notes antérieures, 26 se sont présentés et 22 ont remis des résultats.

Les épreuves étaient les suivantes :

1° DOSAGE : *Déterminer le titre en aldéhyde formique d'un formol commercial : 1° par la méthode à l'iodomercurate (Bougault et Gros) ; 2° par la méthode au cyanure.*

Le titre de la solution d'iode, celui de la solution d'hyposulfite et celui de la solution de cyanure sont indéterminés mais voisins de la concentration décinormale.

On met à la disposition des candidats une solution décinormale étalon d'acide arsénieux ;

° ANALYSE QUALITATIVE : *Cette analyse était constituée par une solution contenant du permanganate de potassium, du bichromate de potassium et du chlorure ferrique.*

Le classement des concurrents est obtenu en tenant compte :

1° Des notes obtenues en 2e et 3e année pour le travail, le cahier, l'interrogation et les concours de sélection (Max. 160 p.) ;

2° Des résultats du concours final (Max. 20 p.)

Le total est de 180 points.

Le Jury propose de décerner les récompenses suivantes :

1er Prix :	M. LEROI...........	139 points
2e Prix :	M. COURTOIS........	138,5
Mentions honorables :	M. MANCIONE........	138
	Mlle VIGNERON........	137,5
	M. VEAUCLIN........	134,5
	M. BERANGER........	133
	MM. LE BRETON, BONJEAN, RIGLET..........	132

Micrographie

Vingt-quatre élèves ont été désignés, d'après leurs notes antérieures, pour prendre part au concours, dix-huit se sont présentés.

Les épreuves ont été les suivantes :

1°) *Etude anatomique et détermination d'une tige de Liriodendron tulipifera (Magnoliacée)* ;

2°) *Etude d'une poudre composée de poudre de Scille, poudre de Digitale, poudre de Cascara.*

Le classement a été fait en tenant compte des notes de travail (maximum: 50 points), de cahier (maximum: 50 points), obtenues au cours des travaux pratiques, des notes obtenues au concours de fin de deuxième année (maximum: 40 points) et au concours final (maximum : 60 points); soit au total un maximum de 200 points.

Le Jury propose de décerner les récompenses suivantes :

Une première médaille ex æquo à M. Courtois et à Mlle Vigneron (167 points);

Une deuxième médaille à M. Gruyer (160 points) ;

Des mentions honorables à Mlle Clotes (157 points), à M. Jeannerot (154 points) et à M. Chatin (153 points).

QUATRIÈME ANNÉE

MICROBIOLOGIE

Trente-deux élèves désignés par leurs notes antérieures ont été convoqués, vingt-trois se sont présentés et vingt-un ont pris part à toutes les épreuves et ont remis une copie.

1re épreuve : *Examen cyto-bactériologique d'un produit pathologique : urine purulente d'un malade atteint de tuberculose pulmonaire, ne présentant pas de bacilles tuberculeux mais quelques rares gonocoques extra et intracellulaires.*

2e épreuve : *Étude macroscopique et microscopique d'un mélange microbien dont les éléments sont isolés sur gélose (colibacille, pneumobacille, sarcine citrine.)*

3e épreuve : *Étude macroscopique et microscopique d'une moisissure cultivée sur carottes.*

4e épreuve : *Étant données deux cultures sur gélose, étudier le pouvoir agglutinant d'un sérum agglutinant le bacille typhique, vis-à-vis de ces germes.*

épreuve : *Reconnaissance de 10 germes, présentés soit en cultures macroscopiques, soit en préparations microscopiques fixées et colorées.*

Les épreuves ont été, dans l'ensemble, très satisfaisantes et témoignent de l'intérêt que nos élèves portent à l'enseignement pratique de la bactériologie.

Le classement a été obtenu en tenant compte des notes antérieures des candidats et de la valeur des épreuves du concours spécial.

Le Jury propose d'accorder les récompenses suivantes :

Première médaille à M. Boige qui a obtenu 91 points sur un total de 100 ;

Deuxième médaille à Mlle Gigan (87 points 5) ;
Première mention : Mme Gence (86 points) ;
Deuxième mention : *(ex æquo)* M. Belin et Mlle Fourgeaud (85 points) ;
Troisième mention : Mlle Carcassonne (84 points).

PHARMACIE CHIMIQUE ET PHARMACIE GALÉNIQUE

Douze élèves ont pris part au concours sur trente-six qui avaient été convoqués.

Les épreuves étaient les suivantes :

1° *Essai qualitatif et quantitatif d'un salicylate de Lithium*;

2° *Détermination des 4 produits ci-après :*

1° Kaolin ;

2° Tartrate de pipérazine ;

3° Sulfo-gaïacolate de potassium ;

4° Glycéro-phosphate de Quinine.

En tenant compte de la rédaction préliminaire et des résultats des dosages et des diagnoses, ainsi que des notes acquises aux travaux pratiques au cours de l'année, le Jury propose de distribuer les récompenses suivantes :

Une première médaille à M. Mechin (66 points);
Une deuxième médaille à M. Dambroise (64 points).

BROMATOLOGIE ET HYDROLOGIE

Sur les trente-six élèves désignés par leurs notes de l'année pour prendre part au concours, vingt et un se sont présentés, dix-neuf ont effectué les épreuves et remis des résultats.

Epreuves données :

1° Dosages du glucose, du lévulose et du saccharose contenus dans une solution ;

2° *Détermination de l'indice de saponification d'une huile.*

L'appréciation a été faite comme d'ordinaire en tenant compte : de la somme des erreurs relatives sur les quatre déterminations (60 points) ; de la rédaction préliminaire (20 points) et des notes obtenues au cours de l'année (20 points), soit un total de 100 points.

Le Jury propose d'attribuer :

Le premier prix à M. Génin (80 points) ;

Le second prix à M. Fouard (77 points) ;

Trois mentions honorables à MM. Carrière (75 points), Mesanguy (74 points) et Boige (70 points).

CHIMIE BIOLOGIQUE ET TOXICOLOGIE

Treize élèves, sur vingt-trois convoqués, se sont présentés au concours.

Les épreuves ont été les suivantes :

1° Dans une urine :

a) Doser l'ammoniaque (par le procédé Ronchèse) et l'urée (à l'hypobromite).

Etablir le rapport : $\frac{\textit{azote ammoniacal}}{\textit{azote ammoniacal} + \textit{azote uréique}}$

b) Rechercher, caractériser et doser, s'il y a lieu, le glucose, l'acétone, l'acide acétyl-acétique (l'urine contenait de l'acétone ; elle ne contenait ni glucose ni acide acétyl-acétique, mais avait été additionnée d'une petite quantité de salicylate de sodium ;

2° *Dans un lait de femme, rechercher deux médicaments usuels qui, normalement, se retrouvent dans le lait.* (Le lait avait été additionné de 1 gramme pour 1.000 de salicylate de sodium et de 1 gramme pour 1.000 d'iodure de potassium.)

La plupart des résultats quantitatifs, dans l'analyse d'urine, ont été satisfaisants. Cependant, un seul élève M. Belin, a su

critiquer la coloration donnée par le perchlorure de fer. Dans le lait, un seul élève a pu caractériser à la fois l'iodure de potassium et l'acide salicylique, qu'il a rapporté à l'aspirine (M. Belin). Deux autres élèves ont également caractérisé de l'acide salicylique. Tous les autres ont obtenu des résultats négatifs ou ont commis des erreurs.

Le classement a été établi en tenant compte des résultats d'analyse (maximum 140 points), de la rédaction préalable (maximum 20 points), des notes obtenues aux travaux pratiques (maximum 40 points).

Le Jury propose de décerner les récompenses suivantes :

Une première médaille : M. Belin (158 points, sur un maximum de 200);

Mentions honorables : Mlle Sitri (131 points), M. Salem (128 points), M. Bourasset (128 points), M. Gobert (121 points).

PRIX DE FONDATIONS

TROISIÈME ANNÉE

PRIX BUIGNET

Jury : MM. Tassilly, Damiens, Fabre.

Les questions posées étaient :

1° *Propriétés dirigées* : Cas de la dilatation et de la double réfraction.

2° *Ecoulement des liquides par les petites ouvertures :* Applications.

Cinq candidats ont remis des copies.

D'une manière générale la première question a été mal comprise et a donné lieu à des développements en dehors du sujet.

Seule Mlle Bailly en a fait un exposé documenté, clair et correct. Sa deuxième question est faible. C'est peut-être M. Knoll qui a le mieux traité la seconde question, mais la première est inexistante. M. Lebreton a assez bien traité la deuxième question, mais moins bien la première.

Il en est de même pour M. Lacomme, a un degré moindre. Enfin la copie de M. Charles n'est pas à retenir.

Le Jury propose de décerner le premier prix à Mlle Bailly et le deuxième à M. Le Breton.

PRIX DESPORTES

Jury : MM. Guérin, Perrot, Lutz.

Une seule candidate, Mlle Jaminet, s'est présentée et a subi toutes les épreuves.

Celles-ci comportaient :

Epreuve écrite. La graine chez les les Angiospermes et les Gymnospermes. Parties accessoires et parties essentielles. Origine et structure anatomique.

Epreuve pratique. Etude histologique d'une tige de Laurier-rose *(Nerium Oleander L.)*. — Etude d'un *Puccinia* sur *Phragmites communis* Trin.

Appréciation du cahier de travaux pratiques de Micrographie.

Reconnaissance de 60 plantes fraîches.

Toutes les épreuves ont été satisfaisantes et le Jury propose de décerner le prix à Mlle Jaminet qui a obtenu 80 points sur un total de 100.

PRIX FLON

Jury : MM. Lebeau, Hérissey, Sommelet

Deux candidats se sont inscrits en vue du prix Flon et ont présenté des mémoires comportant l'exposé de travaux personnels.

Le premier, M. V. Harlay, présente une *contribution à l'étude du dosage de la semicarbazide et des semicarbazones*, suivie d'un exposé de recherches relatives aux *Combinaisons métalliques de la thiosemicarbazide et des thiosemicarbazones*.

Dans la première partie de son travail, M. Harlay s'est proposé d'établir des conditions simples d'un dosage de la *semicarbazide* libre et par suite des *semicarbazones*. La semicarbazide, hydrolysée par les acides minéraux, donne lieu à la production d'ammoniaque et d'hydrazine. Or, cette dernière, en milieu rendu acide par l'acide acétique, est oxydée par l'iode avec production d'azote gazeux; l'hydrazine consomme quatre atomes d'iode par molécule, ce qui permet d'en faire le dosage volumétrique et, par suite, d'en déduire la quantité correspondante de semicarbazide.

Le même dosage s'applique aux semicarbazones des aldéhydes et des cétones. On sait, en effet, que ces composés, sous l'influence des réactifs hydrolysants se résolvent d'abord en le composé carbonylé générateur et en semicarbazide; celle-ci, se détruisant à son tour, comme il a été dit plus haut, permet par le dosage de l'hydrazine qui en résulte, d'apprécier la quantité de la semicarbazone primitive qui lui a donné naissance.

Cette méthode a été appliquée à un certain nombre de semicarbazones d'aldéhydes et de cétones; elle a donné, dans la plupart des cas, des résultats satisfaisants.

La même méthode de travail a été expérimentée sur les thiosemicarbazones, mais s'est alors montrée inapplicable.

La deuxième partie du travail de M. V. Harlay expose les résultats qu'il a obtenus en combinant divers sels métalliques avec la thiosemicarbazide et les thiosemicarbazones.

L'auteur a pu mettre en évidence l'existence de deux composés définis de la thiosemicarbazide avec le nitrate d'argent, l'un équimoléculaire, l'autre résultant de l'union de deux molécules du sel argentique à trois de thiosemicarbazide. Il a reconnu que le premier de ces produits répond à la constitution d'un nitrate dont l'acide nitrique serait relié au groupement NH^2 basique de la thiosemicarbazide alors que celle-ci existerait, dans la molécule, sous la forme du sel d'argent de sa forme tautomérique qui contient un groupe S H. Ce composé auquel est donné le nom de nitrate de thiosemicarbazide argentique contient l'argent sous forme non ionisable. Ce nitrate, en effet, traité par une solution de chlorure de sodium, ne perd pas son argent sous la forme de chlorure insoluble, mais il le conserve lié dans la molécule organique et se transforme, de l'acide chlorydrique prenant la place de l'acide nitrique, en chlorhydrate de la thiosemicarbazide argentique. Il y a là un remarquable exemple de sel complexe.

M. Harlay a montré, de plus, que le pouvoir d'addition de la thiosemicarbazide s'étendait au sulfate d'argent, à divers sels de cuivre et se retrouvait chez les thiosemicarbazones qui dérivent de l'acétone et de l'aldéhyde benzoïque.

Le second candidat, M. Cottard (Philippe), présente un mémoire intitulé : *L'Or, action sur les organes sanguiformateurs* (*Étude expérimentale de l'hémotoxie aurique.*)

L'auteur de ce travail a voulu fixer la nature des répercussions que peut avoir la médication par l'or sur les éléments figurés du sang, faire l'étude expérimentale de l'hémotoxie aurique tant en ce qui concerne les cellules sanguines circulantes que les organes qui leur donnent naissance.

Il a fait choix, pour ses recherches hématologiques, après de nombreux essais, du lapin comme animal d'expérience.

Il rappelle d'abord brièvement la genèse et le développement ontogénique des éléments figurés du sang, fait une description des éléments du sang circulant, indique la nature des sels d'or employés par lui, décrit les techniques utilisées.

pour les injections, les prélèvements et les numérations de de globules. Les résultats de ses déterminations sont groupés en tableaux très fournis de documents relatifs aux formules leucocytaires, aux numérations leucocytaires et érythrocytaires, aux pourcentages des principaux éléments du sang (polynucléaires, lymphocytes) ainsi qu'à leur nombre, aux poids successifs de l'animal traité et cela, semaine par semaine durant toute la durée de l'expérience.

Les principaux phénomènes qui ont ainsi pu être mis en évidence sont les suivants : accélération des fonctions hématopoïétiques avec augmentation du nombre des hématies, manifestation qui peut s'inverser si l'action du composé aurique se prolonge ; développement considérable des formations lymphoïdes directement touchées ; leucocytose à la suite d'injections nombreuses ou d'injection d'une dose trop forte ; augmentation du nombre des monocytes et des globulins.

M. Cottard a montré de plus que l'administration de sels d'or n'entraînait ni la variation du taux d'urée sanguine, ni l'apparition de pigments biliaires ou de méthémoglobine dans le sang ; la résistanceglobulaire n'est pas modifiée.

Il a pu reconnaître par des recherches d'ordre toxicologique, que c'est le foie, puis le rein qui fixent les plus grandes quantités d'or et, grâce à une méthode histochimique qui lui est propre, il a localisé le métal étudié dans le foie, le rein, la rate, la partie corticale de la surrénale, et surtout dans la moelle osseuse.

La qualité des résultats obtenus par chacun des deux candidats les honore grandement l'un et l'autre. Votre commission estime, toutefois, que le travail de M. V. Harlay se distingue de façon particulière en raison de son originalité, de son caractère général, du grand nombre et de l'intérêt des faits nouveaux qu'il apporte. Elle vous propose, en conséquence, d'attribuer à M. V. Harlay la totalité du prix Flon.

PRIX LAROZE

Jury : MM. Lebeau, Bougault et Fabre

Le travail de M. A. Bermond, seul travail présenté à ce prix, est intitulé: *Le Totaquina, son étude chimique.*

C'est une idée fort ancienne que celle de substituer au quinquina et à la quinine des extraits obtenus par des voies diverses, soit que les différentes opérations aient en vue de remplacer l'alcaloïde principal par un extrait possédant l'action thérapeutique de l'écorce entière, soit qu'il s'agisse d'éviter la séparation d'un principe d'une obtention aussi coûteuse que la quinine.

A la suite d'un article paru en Italie, la Commission d'hygiène de la Société des Nations, émue de la situation précaire de certaines populations victimes du paludisme, a réalisé la préparation de produits actifs moins chers que la quinine.

Des expériences coordonnées faites dans divers pays montrèrent, en effet, que des mélanges déterminés d'alcaloïdes du quinquina pouvaient avoir, sur certaines formes du paludisme, la même action que la quinine. En 1931, la Commission chargée de cette étude donna le nom de « *Totaquina* » à un produit pour lequel elle proposa plusieurs procédés d'obtention ainsi que des méthodes d'essai.

Le *Totaquina* est un mélange d'alcaloïdes de l'une quelconque des espèces appropriées du *Cinchona*, par exemple du *Cinchona succirubra* Pavon, ou du *Cinchona robusta* Howard. Il contient au minimum 15 °/₀ de quinine et au moins 70 °/₀ des alcaloïdes cristallisables du *Cinchona* et au maximum 20 °/₀ d'alcaloïdes amorphes.

C'est une poudre presque blanche, d'un gris légèrement jaunâtre ou brun pâle, elle est inodore et de saveur très amère. Elle est presque insoluble dans l'eau, partiellement soluble dans l'essence légère, le benzène ou l'éther, et presque entièrement soluble dans le chloroforme ou dans l'alcool chaud à 95° au minimum.

Pour choisir parmi les formules préconisées, il était nécessaire d'en faire une étude critique approfondie, aussi bien au point de vue des préparations que des techniques analytiques proposées pour assurer la vérification de la teneur en principes actifs des produits obtenus.

Les méthodes d'analyse ont fait, de la part de M. A. Bermond, l'objet d'une étude fort poussée qui a abouti à d'heureuses modifications aux techniques proposées par la Commission de la Société des Nations.

La détermination polarimétrique des alcaloïdes comporte des erreurs pouvant atteindre 10 % en excès de la quinine, et, par suite, en défaut pour la cinchonine. M. Bermond, appliquant la méthode de dosage des méthoxyles de Zeisel au mélange d'alcaloïdes isolés à l'état de tartrates, a obtenu des résultats satisfaisants dans la plupart des *Totaquinas* examinés.

La conclusion de l'auteur, basée sur une expérimentation analytique très soignée, permet de donner la préférence, comme formule de *Totaquina*, au Type 1 proposé par la Commission de la Société des Nations.

Ce *Totaquina* type 1 est obtenu par extraction des alcaloïdes totaux par l'huile minérale lourde ou le benzène après mélange de l'écorce avec de la chaux. Les alcaloïdes sont transformés en sulfates puis précipités de leur solution aqueuse par alcalinisation.

Il est certain que l'étude de M. Bermond sera consultée avec fruit par tous les pharmaciens et les chimistes s'intéressant à la préparation d'un produit aussi important que le *Totaquina*, préconisé pour le traitement du paludisme par la Société des Nations.

Ce travail correspond aux conditions exigées par le donateur du prix Laroze, qui se proposait de récompenser le meilleur mémoire sur l'analyse qualitative ou quantitative pour tâcher de prévenir les erreurs dans les rapports ou analyses chimiques.

Votre Commission vous propose donc d'attribuer le prix Laroze à M. André Bermond.

PRIX LEBEAULT (PHARMACIE)

Jury : MM. LEBEAU, HÉRISSEY, LUTZ

Une candidate, Mlle A. LANTENOIS, s'est présentée au concours et a subi toutes les épreuves.

Celles-ci comprenaient :

Écrit : Carbures d'hydrogène en pharmacie chimique et en pharmacie galénique.

Oral : Préparations pharmaceutiques d'organes animaux.

Reconnaissance : de 10 produits de pharmacie galénique et 10 produits de pharmacie chimique.

Le concours a été satisfaisant dans son ensemble, la candidate ayant obtenu : à l'écrit 40 points sur 50, à l'oral 24 sur 30 et à la reconnaissance 16 sur 20, soit au total 80 points sur un maximum de 100.

En conséquence, le Jury propose d'attribuer le prix Lebeault à Mlle LANTENOIS.

MESSIEURS,

Les prix de travaux pratiques sont toujours très disputés, au total, par 156 élèves des différentes années ; mais ce chiffre, qui est très voisin de 153, celui de l'année précédente, doit aussi être rapproché du nombre des convocations faites par MM. les chefs de travaux pour désigner les étudiants les plus aptes à concourir. Cette année, 231 d'entre eux furent convoqués et, donc, 156 seulement se présentèrent.

Quelques chiffres, relevés dans les notes obtenues par les candidats récompensés, permettent de constater d'une façon certaine que la compétition fut au moins aussi serrée que celle des années précédentes. Les huit étudiants cités au palmarès en

1re année obtiennent entre 294 et 303 points 5 sur 330. En 3e année, les neuf récompensés ont des notes comprises entre 132 et 139 sur 180.

Nous pourrions relever d'autres chiffres, presque aussi significatifs, montrant le niveau en général satisfaisant des épreuves de travaux pratiques.

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

	NOMBRE DE CANDIDATS			NOTES DES PRIX ET MENTIONS
	CONVOQUÉS	PRÉSENTS	RÉCOMPENSES	
1re année	40	34	8	294 à 303,5 sur 330
2e année	10	9	3	168 à 172 sur 200
3e année. Chimie analytique	30	26	9	132 à 139 sur 180
— Micrographie	24	18	6	153 à 167 sur 200
4e annnée. Microbiologie	32	23	6	84 à 91 sur 100
— Chimie des essais	36	12	2	64 et 66 sur 100
— — alimentaire	36	21	5	70 à 80 sur 100
— — biologique et toxicologie	23	13	5	121 à 158 sur 200

En ce qui concerne les prix de la Faculté, le nombre des candidats est apparemment normal, c'est-à-dire voisin de celui des périodes antérieures ; nous comptons 11, 10, 11 et 4 concurrents en allant de la 1re à la 4e année.

Les remarques faites, en 1935, par MM. Damiens et Delaby continuent à être vraies, en 1936, pour les élèves de seconde année. L'an passé, en première, ils avaient fourni un très faible concours, avec 4 candidats et des notes comprises entre 55 et 66 points sur 100. Pour cette nouvelle période, un seul élève a mérité un prix avec 70,25 et on ne décerne que deux mentions pour 59 et 61 point 5.

Par contre, les épreuves dans les autres années sont assez satisfaisantes. La nouvelle promotion ne paraît toutefois pas encore excellente puisque le second prix n'a que 62 points et qu'on ne compte qu'une mention avec 58.

Pour les prix de Fondation, bons concours, mais avec un nombre de dix candidats au total, donc peu élevé, Les prix Laillet et Meunier n'ont pas été décernés faute de concurrent.

Dans notre rapport sur les concours de 1929, nous avions souhaité que l'on puisse doter les prix de Faculté des trois premières années, à ce moment dépourvues de prix en espèces, de récompenses plus substantielles.

Nous savons que les bienveillants efforts de Monsieur le Doyen ont provoqué une donation anonyme de 20.000 francs, jusqu'ici annuelle, et qui nous permet de fournir quelques avantages à nos meilleurs élèves. L'on pouvait penser que cette mesure augmenterait nettement le nombre des candidats aux prix de Faculté. Ce but n'a pas été atteint, mais l'attribution des récompenses aux étudiants ayant obtenu une mention paraît être une mesure juste et dont on ne peut que souhaiter le maintien.

Il semble bien, par contre, que c'est la décision qui a été prise, d'obliger les candidats aux bourses à passer les épreuves des prix de Faculté, qui maintient le nombre des concurrents au-dessus de 10 par année.

Il est juste, en effet, de demander aux boursiers d'être parmi les meilleurs étudiants et l'on ne peut que continuer à appliquer la règle déjà imposée.

Nous pensons même qu'il pourrait être avantageux de l'étendre.

Depuis très longtemps, le nombre des candidats au dernier prix de la Faculté varie entre 3 et 5 sans jamais atteindre celui que l'on rencontre dans les précédentes années. M. Régnier, dans son rapport, il y a deux ans, a indiqué les nombreuses raisons matérielles, et même psychologiques, de cet état de choses. Nous n'y reviendrons pas, mais nous voudrions faire remarquer que c'est précisément à ce concours que les bourses d'État sont supprimées.

Si tous nos efforts tendent à faire concourir nos meilleurs élèves et à les récompenser pendant les quatre années de scolarité, pourquoi n'essaierions-nous pas d'appliquer intégralement

ce système, qui se montre satisfaisant, à la période postscolaire, c'est-à-dire aux pharmaciens qui veulent parfaire leur instruction scientifique par une thèse.

Malgré les difficultés financières que créent, pour les laboratoires la présence d'étudiants en thèse, il paraît très nettement souhaitable que leur nombre puisse toujours s'accroître. L'élaboration d'une thèse permet au pharmacien d'acquérir un sens des réalités et un esprit critique qui comptent parmi les qualités intellectuelles les plus précieuses. Le doctorat, tel qu'il est conçu actuellement dans notre profession, comme une recherche personnelle au laboratoire, permet donc d'élever certainement le niveau technique et vraisemblablement l'état moral de l'élite pharmaceutique.

Nous serions heureux, et c'est là le vœu que nous formulons comme conclusion dans ce rapport, que de nouveaux encouragements soient donnés à nos têtes de promotion dans le but de préparer une thèse. Cette question pose, pour le plus grand nombre des étudiants, un problème budgétaire. Aussi, certains qui abandonnent à regret cette idée, seraient très satisfaits s'ils savaient qu'ils pourront profiter, en toute certitude, d'une bourse de doctorat.

Comme il s'agit ici d'un titre d'Université, l'État est déficient au point de vue budgétaire, et c'est l'initiative privée qui peut résoudre ce problème. La Faculté possède déjà la donation Le Mettais de 200.000 francs dont le revenu sert justement à créer des bourses de doctorat sur les propositions qui sont faites par les professeurs de la Faculté.

L'étudiant, cependant, ne possède aucune certitude qu'il obtiendra une telle aide pécuniaire, parfois indispensable. C'est pour cette raison qu'il pourrait paraître opportun de décider que les candidats ayant obtenu une mention au prix de 4e année de la Faculté, auront droit à une bourse de doctorat ; une grande partie du legs Le Mettais et, espérons-le, des dons qu'il faut toujours souhaiter, en permettraient la réalisation.

Cette mesure aurait, semble-t-il, un triple avantage : augmentation du nombre des concurrents au prix de la Faculté,

élévation du chiffre des thèses, mais aussi la possibilité d'encourager un bon élève qui doit faire un bon chercheur. Les épreuves pratiques et écrites, effectuées au prix de la Faculté, en 4e année, paraissent être, en effet, parfaitement adaptées à notre but particulier : reconnaître l'étudiant instruit, habile et réfléchi, capable d'effectuer d'utiles recherches.

Avant de terminer cet exposé, je tiens à signaler les noms des étudiants qui ont obtenu plusieurs prix ; j'aurai ainsi montré la double reconnaissance que j'ai à leur égard.

En 1re année, M. Moreau a obtenu le 1er prix de la Faculté et le 1er prix des travaux pratiques.

En 3e année, Mlle Vigneron le 1er prix des travaux pratiques physiques, le 1er prix en micrographie et la seconde mention des travaux pratiques de chimie.

M. Courtois remporte le 2e prix des travaux pratiques de chimie et le 1er prix en micrographie.

En 4e année, M. Belin se voit attribuer le 1er prix de la Faculté, le 1er prix des travaux pratiques de chimie biologique et la 2e mention en microbiologie.

Nous signalerons que deux sortes de renseignements pourraient être ajoutés au palmarès afin de mieux faire connaître encore les étudiants méritants. On pourrait, pour le classement dans chaque année, indiquer les mentions obtenues ; quatre divisions suffiraient. Enfin, suivant l'habitude souvent adoptée par les enseignements primaires et secondaires, le nom des boursiers figureraient au palmarès dans chaque année.

CLASSEMENT DES ETUDIANTS AUX EXAMENS DE FIN D'ANNEE

(Session de juillet.)

PREMIÈRE ANNÉE

1 MM. Buu Hoï
2 Saïas
3 Dupont
Loiseau
5 Moreau (Robert)
6 Aron
7 Mme Bailly
8 MM. Chastand
Desty
Mlle Fellmann
MM. Parmentier
Petroff
Pribat
14 Chiron
Rodier
16 Bridel
Chaloy
Girardin
19 Casiez
Lhoir
Pesty
22 Dop
Mlles Pompon
23 Dorland
Durisch
M. Germain
Mme Thiedot
27 Mlle Blot
M. Debard
Mlle Donnart
MM. Gallet
Lévy (J.)
Simon (Pierre)
33 Adidā
Coupin
Mlle Gaillard
M. Monin
Mlle Pescio
38 Mlle Benoist
39 MM. Chouteau
Erpelding
Thebault
42 Abetbol
Mlles Debrons
44 Biez
M. Bordes
Mlle Fisch
M. Painvin
48 Mlle Aubier
M. Remeniras
Mlle Vergelot
51 MM. Demarthe
Dumont
Faivre
54 Mlles Balacianu
Brochet
M. Chevallier
Mlle Coutenceau
M. Dufrene
Mlle Mouneyrat

MM. Neveu
Saint-Paul
62 Mlle Besnard
MM. Cabirol
Roussiau
65 Engramer
Weber
67 Mlle Bommier
M. Carre
Mlles Cousin (J.)
Friedmann
Loth
M. Marchez
Mlle Roche (Jacqueline)
74 MM. Dugast
Froment
Mialoux
Plouchat
Mlle Roche (Mari
79 M. Duclos
Mlles Girardot
Pelletier
82 MM. Delphy
Figeac (André)
Marie (Roland)
Stroumza
Mlle Valentino
87 M. Benard
Mlle Bernard (Odette)
M. Fournie
Mme Muller
M. Rochevalier
92 Mlle Boussaguet
M. Couzian
Mlle Guedeney
Mme Veret
96 MM. Alloin
Baudenot
Boudet
Duvelard
Mlles Figeac
Leyrat
Manche
Sabatier
M. Stern

Mlles Verdier
Wehrlin
M. Zagury
108 Mlles Delpech
Roulleau
M. Vadrot
111 Mlles Baudry
Besson
MM. Chauvin
Duroux
Fouty
Mlle Goldeflam
MM. Goldsztein
Gueguen
Karfiol
Mme Kleyjans
121 MM. Brandel
Brun-Buisson
Mlle Claverie
MM. Massis
Mounier
Poulet
127 Bahri
Baptiste
Mlle Bresson
MM. Epaud
Lagniez
Mlle Lulle
MM. Marche
Mollet
135 Attonaty
Mlles Breard
Brissot
MM. Fourvet
Grand (Raymond)
Morizet
Teanor
142 Mlle Dubois
M. Fabre
Mlle Flayeux
MM. Saulnier de Praingny
146 Bourgeois
Goux
Niot
Perrin

MM. Piste
Sertel
Mlle Tumoine
153 M. Ecporkoff
Mlle Faveret
M. Hue
Mlle Jégouzo
MM. Martin (Pierre)
Orosquette
Renard
159 Mlle Pichon
M. Hue
161 Mlle Deltor
M. Kirichdjian
Mlle Mevel
M. Samama
165 Mlles Peyrieres
166 Wolff
167 MM. Bechet
Falguiere
169 Kahn
170 Mlle Foucault
MM. Jugand
Leibovici
Mlles Rame
Raquin

DEUXIÈME ANNÉE

1 MM. Ferrier
2 Dubost
3 Dillemann
4 Voigt
5 Guillaume
6. Mlle Dupont
MM. Lasausse
Parrot
9 Gavaudan
Mlles Geminel
Godefroy
12 M. Delassalle
Mlle Grange
MM. Rougedemontant
15 Riboulat
16 Cocos
Mlle Julien-Laferriere
MM. Lacourt
17 Bezili e
Talvard
21 Davidson
Mlle Garnier
MM. Huerre
24 Baer
Mlles Bucaille
Collesson
Chaban
MM. Glass
Lausseure
Pasquet
Mlles Passera
Rathuille
33 Mlle Brunet
M. Dupretz
Mmes Opizzo
Rubens
37 Mlles Fournerie
Guenot
MM. Hublot
Gauthron
Frotte
James
Mlles Julien
44 Duruel
M. Ardouin
Mlle Loubere
MM. Rodde
48 Ben Assouly
Corbiere
Le Roy Liberge
Nouchy
Tisserant
Mlle Vial
54 MM. Capron
Dernis
Barraband

M. Hajeri
58 Mme Billard-Vincent
MM. Gagneraud
Gloeser
Mlle Guillou
M. Leo
Mlles Lesaulx (Thérèse)
Loyer
Postec
Thibault
67 M. Riboulleau (André)
68 Mlle Langres
MM. Tixier
70 Gourmen
Mlles Nicolier
72 Cannier
Gennet
M. Lightstone
75 Mlles Auzoux
Laroche
Lhomme
MM. Tridon
79 Chiche
Gobin
Lenoble
Lipovetzky
Vignel
84 Mme Abbo
MM. Delavelle
Meyer
87 Mlles Brenmensien
Homsi
Jacquart
Pageot
91 Aurousseau
MM. Benard
Brismontier
Busquet
Mlle Cappelaere
MM. Lutz
Paris
Mme Regis
Mlles Vaner Heyl
100 Boncompain
M. Chambreuil

Mlles Ghilain
Sardi
Mlle Vitorge
105 MM. Bonny
Ihen
Mlles Valeton
108 Barthe
M. Joly
Mlle Saville
MM. Verglas
112 Bastien
Mlles Bourgueret
Brochet
MM. Galiby
Guillemonay
Mlle Level
MM. Nitot
Petit (Pierre)
Tissier
Nodot
121 Mlle Canitrot
M. Ducatel
Mlles Labro
Grand
M. Lelioux
126 Mlles Grezes
Levy (Gilberte)
M. Moreau (Michel)
Mlles Pinel
130 Courant
Dupuis
Deraisme
134 M. Astaix
Mlles Fellmann
Larrive
137 Chaix
MM. Courbouleix
Dietsch
Fieyre
Guibout
Perriol
Mlles Poggionwo
Royer (Marguerite)
145 M. Barbier

MM. Lefevre (Pierre)
Levy (Albert)
Mlle Martin
MM. Mattard
Rotombe
151 Ferrand
Pilo
Mlle Remy
MM. de Ruggiero
155 Jaron
Mlles Servant
Sibillotte
M. Troncin
159 Mlle Bellanger
MM. Benoist
Blard
Mlles Boex
Chereau
MM. Denis
Dupart
Morel
Mlles Royer (Jeanne)
168 Corduant
Delompre
M. Fournier
Mlle Midas
MM. Reizine
Soligny
174 Mlle Bisot
MM. Bourzai
Franchet
Goutteneore
Halley
179 Bourstein
Hennetel
Jain
Le Coq de Kerland
Mlles Lesaulx (Marie)
Monjaret
MM. Petton
Renaud
187 Salmon
Vaton
Mlle Delepine
MM. Nezami
Pitoux
192 Mlle Benoist
M. Besse
Mlles Couchoud
Degieux
MM. Rebour
Turiat
Mlle Volle
M. Zouari
200 Mlle Dubeclle
201 M. Lacan
Mlle Verdier
203 MM. Berthelin
Moreau (Jules)
204 Briot
205 Beaujoin
206 Bidault
Mlle Gimejmarman
M. Midy
Mlle Tuchman
210 MM. Dauphin
Boitard
Guegan
213 Mlle Duanois
214 M. Bessil
Mme Saint-Hilaire
216 Mlles Carrere
Pronienski
M. Slimane

TROISIÈME ANNÉE

1 MM. Piette
2 Gruyer
Mlle Paulus
4 M. Galloux
MM. Rekik
6 Ray
7 Girard
8 Mlle Anfroy

Mlle Bailly
M. Courtois
Mlles Delarche
Gornick
MM. Le Breton
Viale
Mlle Vigneron
16 MM. Gerard (Pierre)
Diximier
18 Morel
Pourrat
20 Chamagne
Hacot
Malezieux
Riglet
Mlle Rintzeler
23 MM. Baunerschmitt
Gerard (Horace)
Mlles Raboit
27 Alran
Gobert
MM. Jacquard
Leroi
Moreau (Robert)
32 Clement
Frances
Mlle Muzac
35 MM. Bourderionnet
Chareton
Mmes Guazzaroni
Lemeland
Mlle Quentin
M. Peltier
41 Mme Charriere
Dupont
Mlle Gregroire
MM. Pareux
Roullet
46 Delrieu
Longequeue
Mlle Martin (Lucie)
MM. Suchard
50 Charles
51 Mlle Charbonniaud
MM. Chatin
Jolivet
Lefevre
Levy (Pierre)
Mlles Peyronnet
Senes
58 MM. Bonjean
Favre
Mlle Gadreau
M. Librez
Mlle Roullet-Chery
MM. Saint-Paul
64 Busch
Douris
Gentelet
Lacomme
68 Mlle Clotes
MM. Gufnot
Moreau (Pierre)
Mlles Perret
Roy
73 MM. Barre
Blanchet
Mlle Lantenois
M. Maillard
Mlle Renaux
78 MM. Beranger
Bijaoui
Chatelois
Cunin
Guiet
Mlles Lefort
Litoux
M. Maurilieras
Mlle Petit
M. Philippot
Mlle Protassieff
MM. Reiz
Sourdoire
91 Mlle Corre
M. Lagrange
93 Mlles Bonnivard
Demazièr

M. Denimal
Mme Poli
Mlle Potier
MM. Villard
Jouaffre
99 Mlles Albane
Baron
MM. Baurain
Chataigne
Demoulin
Mlle Fronsacq
M. Hermann
Mlle Japhet
MM. Mausset
Picot
Mlle Rocaboy
110 M. Bocquet
Gayman
MM. Pamela
Veauclin
114 Besormenien
Franchot
Gobin
Mlle Guillemin
M. Huten
Mlle Lapebie
MM. Mancione
Millat
Nguyen
Mlle Prevot
MM. Vaslin
125 Albert
Manduech
Mlles Masson
Manouvrier
129 MM. Assouly
Bergounhoux
Glattauer
Stouvenel
Vigoureux
134 Mlle Borne
Mme Charraire
M. Juteau
137 Mlles Bauffre
Chanteau
MM. Delourme
Denizot
Derouet
Guyot
Mauduit
Mlle Rozanes
145 M. Chivot
Mlles Delmotte
Jarrige
MM. Knoll
Batailly
Lebas
151 Mlles Boisset
Courtecuisse
Duflo
Rigal
MM. Talman
Wampach
157 Bangaud
Mlles Chassagne
Massonneau
M. Perrin
Mlle Tyszelman
MM. Uzan
Weil
164 Duceau
Charmes
Mlles Levy (Denise)
Roth
Soum
169 MM. Audenay
Brunet
Mlles Cadec
Kraus
MM. Lefour
174 Claverie
Depege
Mlle Jacoupy
MM. Joulty
La Seve
Mlle Martinet

Mlles Pepin
Sourmais
Spingarn
183 Capois
Contour
MM. Dehaut
Desaulty
Jong
MM. Mespoulet
Montagu
Mlle Zandyck
191 MM. Benard
Chassin
Cigogne
Courtault
Mlle Delhom
MM. Homery
Hugon
Mouchet
Mlles Oudin
Chasi
M. Hanouz
Mlle Duboeuf
M. Lepronier

Mlles Marguier
Sabouret
M. Saint-Aude
207 Mlle Gorge
MM. Marcilhacy
Meininger
Ribouleau
Seguin
212 Aurambault
Pigerol
Roussin
Roy (Jean)
216 Mlle Chevalier
MM. Merson
Moitier
Verdeil
220 Mlles Grenier
Laloue
MM. Malbois
223 Beder
Mlle Fonsagrive
MM. Thomas (R)
226 Monin
Vitart

NOTICE

SUR LES PRIX DE FONDATION

INSTITUÉS

PRÈS LA FACULTÉ DE PHARMACIE

DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

PRIX MENIER

(4.000 francs et une médaille d'argent.)

Par une lettre, en date du 4 novembre 1859, M. Menier, pharmacien-droguiste à Paris, offrait à la Faculté de Pharmacie un coupon de rente de 500 francs pour la fondation d'un prix spécial de Matière médicale, à décerner annuellement sous son nom.

Un décret du 17 décembre 1859, autorisa la Faculté, alors École de Pharmacie, à accepter cette fondation.

L'article 2 stipulait que, lorsque le prix ne serait pas attribué, les arrérages de la rente seraient capitalisés pour augmenter la valeur du prix à décerner les années suivantes.

En outre, un arrêté ministériel, en date du 18 février 1866, autorisait la Faculté à décerner au lauréat du *prix Menier* une médaille d'argent, dont la valeur serait également prélevée sur les arrérages de la rente.

Par suite de ces dispositions, la valeur annuelle du *prix Menier* s'est trouvée portée à 800 francs, plus une médaille d'argent. Grâce à une nouvelle libéralité de M. Gaston Menier, sénateur, elle atteint actuellement 4.000 francs, indépendamment de la médaille.

Sont admis à concourir en vue de l'obtention dudit prix, les élèves ayant pris au moins quatre inscriptions dans une Faculté de Pharmacie (Faculté, Faculté mixte, École de plein exercice ou École préparatoire).

Le programme du concours comporte trois épreuves :

1° Un mémoire sur un sujet d'histoire naturelle médicale donné chaque année par l'École, mais pour la seconde année qui suit. Ce mémoire sera remis par les candidats au moment de leur inscription au secrétariat;

2° La reconnaissance d'un certain nombre d'objets de matière médicale;

3° L'histoire particulière, faite oralement, de quelques-unes des substances précédentes, en indiquant les meilleures sortes commerciales, les falsifications dont elles peuvent être l'objet et les moyens de les reconnaître.

Le sujet choisi par la Faculté pour l'année 1936 était le suivant : *Les plantes oléagineuses nouvelles ou peu connues utilisées en Indochine.* — *Pour 1937* : *Les plantes médicinales toxiques ou peu connues de l'Afrique intertropicale.*

PRIX LAILLET

(*600 francs.*)

Aux termes de son testament, en date du 4 mars 1866, M. Laillet (Frédéric-Edmée), ancien pharmacien à Paris, léguait à la Faculté de Pharmacie de Paris une somme de 20.000 francs, pour la fondation de deux prix annuels d'une valeur de 500 francs.

Par décret du 20 avril 1876, le Ministre de l'Instruction publique était autorisé à accepter ce legs au nom de l'État.

Toutefois, en suite d'un jugement rendu par le tribunal de Pithiviers, le 7 janvier 1881, le montant dudit legs s'est trouvé réduit à la somme de 14.278 fr.50.

La rente, qui alors ne dépassait pas 500 francs, fut appliquée, par arrêté du 24 mars 1882, à l'institution d'un prix annuel de même valeur qui, sous la dénomination de son fondateur, devait être affecté alternativement à la Pharmacie et à la Zoologie. La valeur du prix est maintenant de 600 francs. En 1936, le prix est alloué à la Zoologie, en 1937 il sera alloué à la Pharmacie.

Le règlement qui détermine la nature des épreuves admet les seuls élèves de 3e année à concourir en vue de l'obtention du *prix Laillet*.

PRIX LAROZE
(900 francs.)

Par un testament olographe, du 20 avril 1868, M. Paul Laroze, ancien pharmacien, décédé à Paris le 27 février 1871, a légué à la Faculté de Pharmacie de Paris, alors École supérieure, une somme de 10.000 francs, pour la fondation d'un prix annuel, qui a été porté successivement de 500 à 900 francs, à décerner sous son nom, au meilleur mémoire écrit en français, imprimé ou manuscrit, sur l'analyse qualitative ou quantitative, pour tâcher de prévenir les erreurs dans les rapports ou analyses chimiques. Si le mémoire est imprimé, il ne devra pas avoir plus de trois ans de date.

Un décret, en date du 31 janvier 1874, a autorisé l'acceptation du legs. L'Assemblée de la Faculté désigne chaque année la branche de la science dans laquelle les concurrents, qui devront être reçus pharmaciens ou élèves inscrits dans une Faculté de pharmacie de France, choisiront leur sujet.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 1er juin.

PRIX GOBLEY

(Biennal, 2.700 francs.)

M. Gobley, membre de l'Académie de Médecine, ancien agrégé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, décédé le 1er septembre 1876, léguait à ladite École, actuellement Faculté, par un testament olographe en date du 28 novembre 1872, une rente annuelle et perpétuelle de 1.000 francs en 3 °/₀, exempte de tous frais, destinée à fonder, près cet établissement, un prix dont le montant est aujourd'hui de 2.700 francs qui serait décerné, tous les deux ans, à l'auteur du meilleur travail, soit sur un sujet proposé par la Faculté, soit sur un sujet quelconque se rattachant aux sciences pharmacologiques.

L'acceptation de cette fondation fut autorisée par décret du 26 juin 1877.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 1er juin.

Le *prix Gobley* ne sera pas décerné en 1936.

PRIX LEBEAULT

(600 francs.)

Par testament olographe en date du 22 octobre 1874, M. Lebeault (Joseph), pharmacien à Paris, décédé le 20 juin 1875, léguait à la Faculté de Pharmacie, alors École supérieure, une somme de 10.000 francs, dont l'acceptation au nom de l'État fut autorisée par un décret du 8 février 1877, au profit de cet établissement.

Le décret stipulait que ladite somme serait placée en rente 3 °/₀ sur l'État, et les arrérages affectés à la fondation d'un prix annuel, dont la valeur est aujourd'hui de 600 francs, qui serait décerné aux élèves de ladite Faculté à la suite d'un concours portant alternativement sur la Pharmacie et

sur la Zoologie médicale. En 1937, le prix sera attribué à la Zoologie.

Sont seuls admis à prendre part au concours, dans les conditions déterminées par un règlement spécial, les élèves de 3e année.

PRIX DESPORTES

(525 francs.)

M. DESPORTES (Eugène-Henry), membre de l'Académie de Médecine, par un acte notarié en date du 2 décembre 1874, avait fait don à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, actuellement Faculté, d'un titre de rente de 700 francs (1) pour la fondation d'un prix annuel de pareille somme à décerner, après concours, à un élève de cet établissement.

L'acceptation de cette libéralité par le Ministre de l'Instruction publique, au nom de l'État, fut autorisée par un décret du 22 janvier 1875.

En outre, un arrêté en date du 14 juillet 1875, portant règlement du concours disposait que le *prix Desportes*, qui pourrait être augmenté du montant des arrérages provenant de la valeur des prix non distribués antérieurement, serait décerné à l'élève « qui se serait le plus distingué dans les travaux pratiques de micrographie, dans les études de botanique générale, anatomie, organographie et physiologie et dans la connaissance des plantes ». Le prix ne peut être partagé.

Tous les élèves appelés à suivre, pendant l'année scolaire, les travaux pratiques de micrographie sont admis à prendre part au concours.

(1) Par suite des conversions successives de la rente 5 p. 100 sur l'État rançais, la valeur du *prix Desportes* a été réduite à un produit annuel de 525 francs.

PRIX HENRI BUIGNET

(*1er prix : 700 francs ; 2e prix : 400 francs.*)

Par un acte notarié du 19 mai 1877, Mme Hallais (Amélie-Louise), veuve de M. Buignet (Henri), en son vivant professeur de physique à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, actuellement Faculté de Pharmacie, faisait donation à ladite École, d'un titre de 1.000 francs de rente 3 °/₀ sur l'État français, pour la fondation de deux prix annuels de Physique, l'un de 600 francs, porté aujourd'hui à 700 francs, l'autre de 400 francs, à décerner, après concours, à deux élèves de cet établissement, sous le titre de *prix Henri Buignet*.

Un décret, en date du 18 juillet 1877, autorisa le Ministre de l'Instruction publique à accepter cette donation.

Les élèves qui ont suivi avec assiduité les manipulations de Physique de l'année, sont seuls admis à prendre part au concours.

PRIX FLON

(*900 francs.*)

Par un testament olographe en date du 20 août 1846, M. Flon (Pierre-François-Henri), ancien pharmacien, décédé à Paris, le 5 juillet 1851, avait légué à l'École de Pharmacie, aujourd'hui Faculté, la nue propriété d'une somme de 16.000 francs, pour fonder, sous son nom, un prix annuel et perpétuel en faveur du « meilleur mémoire sur une question de Chimie ou de Physique appliquée aux arts et à l'industrie, alternativement ».

Par un décret du 8 juin 1854, délibéré en Conseil d'État, le Directeur de l'École de Pharmacie était autorisé à accepter ledit legs, mais jusqu'à concurrence d'une somme de 13.000 fr. seulement, laquelle, en tenant compte de la capitalisation

des arrérages non distribués, produit un revenu annuel de 900 francs, qui constitue la valeur du prix accordé au lauréat.

Aux termes du règlement du concours, sont admis à y prendre part les pharmaciens et les étudiants en pharmacie en cours de scolarité.

La question à traiter par les candidats, arrêtée par la Faculté, est publiée annuellement pour chacune des spécialités scientifiques désignées par le fondateur.

Les candidats doivent déposer leur mémoire avant le 1er juin.

Le sujet choisi par la Faculté pour 1937 sera le même que pour 1936, savoir :

« *Sur une application avantageuse de la chimie ou de la physique à la production ou à l'étude de composés chimiques pouvant servir comme médicaments.* »

LEGS LE METTAIS

Par son testament en date du 1er janvier 1888, M. Le Mettais (Pol-Édouard), en son vivant pharmacien à Paris, a légué, à la Faculté de Pharmacie de Paris, une somme de 200.000 francs. Le revenu de ce capital, suivant les intentions du généreux donateur, doit être employé « au perfectionnement des études des jeunes gens que la Faculté jugera les plus dignes de cette faveur ».

Un décret du 7 mars 1891 a autorisé la Faculté à accepter cette libéralité.

Par une délibération du 13 mars 1919, le Conseil a fixé ainsi qu'il suit les règles qui servent de base à la délivrance des arrérages.

Le Conseil de la Faculté statue, au cours de ses séances, sur les propositions de répartition des revenus de la fondation Le Mettais *qui lui sont faites par les professeurs de la*

Faculté. Il fixe la quotité des sommes à attribuer à chacun des jeunes bénéficiaires du legs et dont ceux-ci auront la libre disposition. Il donne également l'autorisation d'achat des appareils d'un caractère permanent qui, dans les divers laboratoires, devront servir au perfectionnement des études des jeunes gens qui y travaillent. Les sommes consacrées à ces achats ne pourront, en aucun cas, dépasser le tiers du revenu disponible dans l'année.

Il appartient aux jeunes gens qui ont des titres à faire valoir à la donation Le Mettais de se mettre en instance, soit auprès du professeur dans le laboratoire duquel ils désirent travailler, soit auprès de l'administration de la Faculté.



Par une décision de l'Assemblée de la Faculté, en date du 16 juillet 1903, ne sont pas admis à concourir en vue d'un prix de Fondation, les membres du corps enseignant (professeurs titulaires, adjoints ou suppléants, agrégés, chargés de cours, maitres de conférences).

1936. MELUN. — IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE. — M. 3130

